

Préparer le dispositif

FICHE 1 / PÉRIMÈTRE ET RESPONSABILITÉS

Décrire le dispositif et ses contrôles, pas les personnes. Ne pas noter de risque individuel, diagnostic, résultat d'examen ou non-participant. Lire la notice page 3 avant usage.

Action / partenaire / version

Pilote / date du contrôle

01 Clarifier les prestations et les rôles

Prestation / rôle à vérifier	Pièce / contrôle réalisé	Point à confirmer

02 Prévoir l'accès et les suites

Circuit / moyen prévu	Modalité / limite à vérifier	Responsable / délai

03 Valider les conditions du lancement

Point à résoudre / validation attendue

Responsable / date

Contrôler les garanties

FICHE 2 / CHOIX, CONFIDENTIALITÉ ET SUIVI

Contrôler les règles et les circuits du dispositif. Ne pas recenser les participants ou les refus, ni noter de résultat médical. Éviter les détails permettant une identification indirecte.

Dispositif / période du contrôle

Pilote / date du point

01 Vérifier les circuits du dispositif

Objectif / circuit prévu	Contrôle réalisé / preuve	Point à corriger

02 Contrôler les protections avant annonce

- ☐ Prestations, limites et financement clairement expliqués.
- ☐ Professionnels et relais des suites éventuelles vérifiés.
- ☐ Libre choix préservé ; aucune preuve de dépistage demandée.
- ☐ Résultats remis dans le circuit médical, pas aux RH.
- ☐ Bilan sans diagnostics, liste de refus ou détails identifiants.

03 Attribuer les corrections et vérifier la suite

Correction / livrable	Responsable	Échéance	Statut

Prochain contrôle / pilote

Conditions d'utilisation

NOTICE / À ADAPTER AVANT USAGE

Ces fiches contrôlent le dispositif. Elles ne constituent ni dossier médical, ni questionnaire de risque, ni prescription, ni certificat de conformité ou autorisation d'exercice.

01 Contrôler le dispositif, pas la santé

Ne pas noter de symptôme, antécédent, risque individuel, résultat d'examen, diagnostic ou récit personnel. Ne pas recenser les participants ou les refus dans ces fiches. Un site, une période ou un cas rare peuvent identifier indirectement une personne ; éviter ces croisements.

02 Organiser les garanties de données

Pour les pilotes ou contacts identifiables, définir finalités, base juridique, destinataires, information, droits et contact. Prévoir accès, sécurité, conservation et formalités CNDP applicables, y compris transferts éventuels. Le consentement seul ne remplace pas ces démarches.

03 Vérifier les responsabilités professionnelles

Distinguer information, orientation et prestation. Vérifier qualifications, habilitations, conditions d'exercice et relais des suites éventuelles. Indications et résultats relèvent des professionnels compétents. Pas de transposition automatique des recommandations ou remboursements étrangers.

04 Préserver le choix et les résultats

Ne pas imposer la participation ni demander une preuve de dépistage ou une justification du refus. Ne pas relier participation, refus ou résultat à la carrière ou à la rémunération. Le financement ne donne pas accès aux diagnostics ; les résultats suivent le circuit médical.

05 Restituer avec des limites explicites

Suivre contenus, contacts, accès et corrections sans dossiers médicaux individuels. Éviter les croisements ou petits groupes identifiants. Ne pas annoncer une détection certaine, un résultat sanitaire démontré ou une gratuité intégrale non vérifiée. Ces fiches ne sont pas une certification juridique.

Repères : OMS et INCa, objectifs et limites du dépistage ; loi09-08 ; offre de soins marocaine à vérifier localement. Outils éditoriaux DRH.ma à adapter, sans certification de conformité.